

coûtant 190 millions, elle ne sera pas mauvaise pour en coûter 200. S'il est sage d'arroser 130,000 hectares, ce ne sera pas une folie d'en arroser 135,000, ou s'il est insensé d'en arroser 135,000, ce ne sera pas sage d'en arroser 130,000. Dans une affaire de cette importance, quelques légères modifications au projet n'en changent pas la valeur intrinsèque.

Peu m'importe donc que le projet présenté aux Chambres diffère légèrement de celui que je prévois.

Cependant pour l'étude théorique et générale que je vous propose, il est nécessaire, à un moment donné, de se reporter à des faits, d'avoir quelque chose de matériel qui supporte même nos chiffres ronds et approximatifs, et à quoi notre esprit se ressaisisse.

Lorsque j'aurai besoin d'un de ces renseignements de fait, je les prendrai dans le projet qui paraît le plus autorisé.

Cela dit, Messieurs étudions la question des canaux dérivés du Rhône, c'est-à-dire recherchons s'il est utile et sage de construire des canaux d'irrigation dérivés du Rhône.

CHAPITRE II

DISCUSSION GÉNÉRALE

On peut étudier cette question à plusieurs points de vue.

D'abord, au point de vue technique, on pourrait rechercher quelles sont les difficultés de construction. Vous comprendrez que je ne m'aventure pas sur ce terrain. Un avocat est tenu professionnellement de disserter *de omni re*